

Pétrole et gaz du Canada—Loi

diennes de demander un passeport, ils sont contents d'en obtenir un qui porte le nom du Canada. Alors je pense qu'on devrait être fier aussi d'avoir des prix uniformes dans le pays sur le plan énergétique et qu'on devrait être fier aussi d'avoir le même droit au partage de l'ensemble de l'héritage canadien. Monsieur le président, je demande aux gens de l'opposition de répondre aux quelques questions que j'ai pu leur poser, toujours en ayant à l'esprit que nous sommes un pays et tous des Canadiens et Canadiennes fiers de l'être et de partager nos propres richesses.

● (2020)

[Traduction]

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député qui vient de parler. Je n'essaierai pas de répondre point par point à certaines questions qu'il a posées, les unes sérieuses et les autres moins. Il faut bien se mettre dans la tête qu'on ne fait pas le pays simplement en criant sur les toits la beauté d'un océan à l'autre. Ce n'est pas en disant à la Chambre: «Serrons-nous les coudes, oublions l'histoire et repartons à zéro» qu'on fait le pays. Je reconnais avec le député que le bill C-48 et son pendant le bill C-57 qui a déjà été adopté par la Chambre, constituent la double attaque du Programme énergétique national du gouvernement, ou de sa politique énergétique nationalisée, si l'on préfère. C'est la politique du gouvernement. Et il est certain qu'elle est orientée vers l'avenir.

Paradoxalement, c'est pendant la canicule, en ce 13 juillet ou veille de l'anniversaire de la prise de la Bastille, que nous débattons ce bill. A ma connaissance, les Français n'ont jamais cherché à fêter le 14 juillet autre chose que l'anniversaire de la prise de la Bastille, sous prétexte d'oublier un mauvais souvenir pour la France, car ils sont fiers de leur passé. Et je comprends qu'on puisse discuter du choix entre fête du Canada ou fête du Dominion.

Le député a exposé sincèrement son point de vue, mais un des problèmes du Canada c'est que les députés fédéraux et les gens de bonne foi qui ne cessent de parler de l'âme nationale et de l'histoire du pays s'imaginent que tous les problèmes peuvent être résolus du jour au lendemain par une seule loi. Ce faisant, ils ne tiennent pas compte de notre histoire. Rien ne nous sépare, le député et moi, sur le plan individuel; ce qui nous oppose diamétralement, c'est l'importance que nous accordons aux leçons de notre histoire.

Je n'entrerai pas dans tous les détails compliqués du bill C-48. Si on s'y mettait, on pourrait parler du bill pendant des heures. Les députés ont étudié ce bill en comité. Ils l'ont manifestement étudié de beaucoup plus près que moi, parce que je ne faisais pas partie du comité. Le député de Manicouagan (M. Maltais) a fait un discours qui correspond assez bien à ce que je voulais dire. Je ne parle pas des généralités ni du principe sur lequel repose le projet de loi. Je ne parle pas du partage ou d'une nouvelle formule de répartition des recettes pétrolières, des profits exorbitants des compagnies pétrolières, de la rapacité de l'Alberta, du fait que le gouvernement du Québec est en train de rouler Terre-Neuve de maîtresse façon dans le contrat de la baie James, ni du fait que Joey Smallwood a trahi les Terre-Neuviens il y a des années en cédant une partie de leur patrimoine. Maintenant, le gouvernement de Terre-Neuve essaie de récupérer par la bande ce qu'il n'est pas

parvenu à récupérer en 20 ans en attaquant de front. Je n'aborderai pas ces questions.

C'est de l'amendement du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qu'il s'agit. J'espère que le député lira le bill. Je pense que ce que j'ai à dire répondra à sa question de mon point de vue, car ce débat met en cause de nombreux autres principes. C'est quand nous avons étudié l'article n° 1, ce que nous avons fait brièvement à l'étape de la deuxième lecture, avant que la clôture ne soit imposée et que le bill ne soit renvoyé au comité, qu'on a pu parler des principes du bill. C'est à ce moment-là qu'on peut parler des différentes influences. Je pensais que nous discussions d'un amendement au bill proposé par le député de Saint-Jean-Est. Ce que celui-là cherche à faire par cet amendement, c'est reconnaître l'histoire de notre pays et tenir compte de ce qu'il a été avant qu'on présente ce bill C-48. L'histoire des terres du Canada, c'est la plus grotesque affabulation.

● (2030)

J'ai écouté le député d'en face et j'avoue qu'il avait en partie raison. J'espère qu'il comprend pourquoi, nous qui habitons dans l'Est, dans les provinces de l'Atlantique, nous nous sentons plutôt blessés et menacés par ce bill. C'est parce que jusqu'à présent, nous ne faisons pas partie des terres du Canada. Regardez le bill et la définition qu'il donne des terres du Canada. Voici la définition qu'il en donne à l'article 2:

«Terres du Canada» Les terres qui appartiennent à Sa Majesté . . .

Il est question de propriété.

. . . du chef du Canada ou dont Sa Majesté du chef du Canada peut légalement aliéner ou exploiter les ressources naturelles, et qui sont situées:

a) soit dans le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest . . .

Monsieur l'Orateur, pouvez-vous me dire qui possède ces terres maintenant? Elles appartiennent maintenant au Canada, aux Canadiens. Pour l'instant, il y a un conflit, un débat culturel si vous voulez, et en réalité ils disent qu'ils veulent le statut d'un État ou le statut provincial, l'autonomie. Mais je ne vais pas parler de ce sujet ce soir. Ne brouillons pas les pistes, ne jetons pas d'huile sur le feu dans ce débat sur les terres du Canada.

La plupart des dispositions du bill concernent la propriété, le partage et l'administration. Le gouvernement fédéral a certains droits. De ce côté-ci, nous contestons ce que le gouvernement fédéral a l'intention de faire de ces terres qui lui appartiennent, comme le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le débat a commencé après que M^{me} le Président eut rendu une décision cet après-midi au cours de laquelle elle a suspendu le débat sur les motions n°s 1 et 2 et a demandé qu'on passe à l'étude de la motion n° 3 proposée par le député de Saint-Jean-Est. Sa motion recommande de supprimer la deuxième partie de la définition des terres du Canada. Le député préconise de le faire d'une manière très fondamentale. En réalité, il prétend que l'expression «terres du Canada» veut dire Yukon et Territoires du Nord-Ouest et non pas:

. . . dans les zones sous-marines adjacentes à la côte canadienne et s'étendant au prolongement naturel du territoire terrestre canadien jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à deux cents milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale canadienne si le rebord de la marge continentale se trouve à une distance inférieure.

Formulé de manière plus simple, cet amendement veut dire que le gouvernement du Canada possède les zones sous-marines qui sont adjacentes au littoral des provinces de l'Atlantique et ce, sans qu'il ait obtenu le consentement des provinces ou